

HORAIRES DU BUREAU DE VOTE

PROGRAMME POUR LES ÉLECTIONS À LA MUNICIPALITÉ ET À LA SYNDICATURE 7 MARS 2021

Lieu : Chemin de la Rochette 2 (ancien collège)
en raison des mesures de protection sanitaires liées au COVID-19

8h00 à 9h00	Ouverture du bureau de vote pour : scrutin fédéral , ainsi que le 1 ^{er} tour-Municipalité
9h00	Dernière levée de la boîte aux lettres pour le scrutin fédéral et l'élection à la Municipalité (1 ^{er} tour) - Votes par correspondance
-> 9h45	Dépouillement et proclamation des résultats aux différents « piliers » publics, site Internet www.montpreveyres.ch *
10h45 précises	Dernier délai de dépôt des listes pour le 2 ^e tour-municipalité auprès du Président du bureau

⇒ pour le 2^e tour éventuel à la Municipalité et l'élection à la Syndicature, les électeurs devront obligatoirement se rendre au bureau de vote où ils recevront le matériel utile (carte de vote et bulletin(s) de vote)



Nous rappelons que le bureau doit refuser le vote d'un citoyen qui ne possède pas de carte de vote ; il ne peut en aucun cas créer une nouvelle carte de vote.

11h45 à 12h45	Ouverture du bureau de vote pour le 2 ^e tour-Municipalité
-> 13h30	Dépouillement et proclamation des résultats aux différents « piliers » publics *
14h15 précises	Dernier délai de dépôt des listes pour le 1 ^{er} tour-syndic auprès du Président du bureau
15h15 à 16h15	Ouverture du bureau de vote pour le 1 ^{er} tour-syndic
-> 16h45	Dépouillement et proclamation des résultats aux différents « piliers » publics*
17h15 précises	Dernier délai de dépôt des listes pour le 2 ^e tour-syndic auprès du Président du bureau
17h45 à 18h45	Ouverture du bureau de vote pour le 2 ^e tour-syndic
-> 19h15	Dépouillement et proclamation des résultats ; clôture des opérations

NB/ Le programme ci-dessus est « indicatif » et dépend du respect des contraintes rappelées ci-dessus.

Bureau électoral

*Merci de respecter les mesures de protection sanitaire mises en place et de favoriser la consultation des résultats aux différents affichages proposés (cf. page précédente) - Rappel : respect des distances, port du masque obligatoire extérieur comme intérieur